



Mairie de Serres
Hautes-Alpes

DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL n° 2023-087

Séance du 29 août 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf août, à vingt heures trente minutes, l'assemblée délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, M. ROUIT Daniel

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice	15
Présents	12
Absents	3
Nombre de suffrages exprimés :	
Pour	13
Contre	0
Absentions	0

Date de convocation

18/08/2023

Date d'affichage

18/08/2023

Étaient présents :

Mme ARLAUD Véronique, Mme DERYCKE Mireille, M. DOS SANTOS Miguel, M. GAUTIER Adrien, Mme MAYER Arlette, M. PINERO Pierre, M. POURCHI Raymond, Mme RICHIER Delphine, Mme ROBERT Laetitia, Mme VERA Martine M. WOSINSKI André Michel

Procuration :

Mme DENUT Jacqueline a donné pouvoir à Mme MAYER Arlette

Absent excusé :

M. PEUZIN Louis

Absent :

M. LEBRUN Sébastien

A été nommé comme **secrétaire de séance** : M. GAUTIER Adrien

DÉSFFECTATION, DÉCLASSEMENT PARTIE DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL CHEMIN DE HAUT SAUMANE FIXATION DU PRIX DE VENTE

Le Maire fait part à l'assemblée d'une saisine de M. BELMONTE Jean, propriétaire de la parcelle AA 37 LD Le Château, pour l'acquisition d'une partie du domaine communal au droit de sa propriété afin de désenclaver celle-ci par la création d'un chemin d'accès.

En effet, actuellement, afin d'accéder à sa propriété, il n'a d'autre choix que d'escalader le talus, partie du domaine communal, objet de la présente.

La superficie concernée représente environ 35 à 40 m².

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte la désaffectation et le déclassement de cette partie du domaine public communal
- Fixe le montant du m² à 35 €, frais notariés, frais de géomètre et autres frais éventuels à charge de l'acquéreur
- Autorise le Maire à signer tout document relatif à la vente
- Donne tous pouvoirs au Maire en ce sens

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

Pour extrait conforme

Fait à Serres

Le Maire,

Daniel ROUIT



Le Secrétaire de séance,

Adrien GAUTIER

Légende

- VOIRIE - Places
- VOIRIE - Voies
- Voies
- Chemins

Envoyé en préfecture le 14/09/2023
Reçu en préfecture le 14/09/2023
Publié le
ID : 005-210501664-20230829-2023_087-DE



Echelle : 1 : 500
Date : 17/08/2023



Source : Plan cadastral DGFIP 2022

Vous utilisez actuellement une version expérimentale de Google Earth.

← 1 Pl. Saint-Sébastien Serres, Provence-Alpes-Côte d'Azur

En savoir plus

Envoyer des commentaires



Google Earth
© 2023 Google



Caméra : 68%

Envoyé en préfecture le 14/09/2023

Reçu en préfecture le 14/09/2023

Publié le

ID : 005-210501664-20230829-2023_087-DE

